



VILLE DE PARMAIN

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(En exécution de l'article L. 2121-10
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Parmain, le vendredi 17 avril 2026

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance du Conseil municipal qui se réunira en séance ordinaire le :

Jeudi 23 avril 2026 à 19h15

Salle Louis Lemaire

L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 avril 2026
 - Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation de l'assemblée délibérante
1. Installation d'un nouveau conseiller municipal
 2. Modification des représentants au sein des commissions municipales – syndicats et conseils d'administration.
 3. C.F.U. 2025
 4. Affectation des résultats 2025 au budget 2026
 5. Taux d'imposition
 6. Vote du B.P. 2026 et fongibilité des crédits
 7. Subventions aux associations
 8. Pass-associations
 9. Subventions aux coopératives scolaires
 10. Subvention au CCAS
 11. Frais de représentation du maire
 12. Création d'un poste d'assistante au Directeur des Services Techniques (L 332-8 du CGCT)
 13. Modification du tableau des effectifs
 14. Approbation de la convention d'application du service d'accueil et d'information des demandeurs de logement social (SIAD) et de gestion partagée de la demande (SNE) avec la CCVO3F
 15. Dispositif de lutte contre les infractions d'urbanisme et de publicité
 16. Création et composition d'un Comité Social Territorial (CST), le maintien ou non du paritarisme, le recueil du vote des représentants de l'employeur

Informations et questions diverses.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Loïc TAILLANTER

Maire de PARMAIN

**Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts**